

LS

REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE JUSTICE TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2012 -260 DU 13 AOUT 2012

portant approbation du budget prévisionnel
de la Société des Industries Textiles du
Bénin (SITEX) pour l'exercice 2012.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2011-758 du 30 novembre 2011 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2009-180 du 05 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie ;
- Vu** le décret n°90-121 du 27 juin 1990 portant approbation des statuts de la Société des Industries Textiles du Bénin (SITEX) ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 juin 2012.

ov

cts

DECRETE

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel de la Société des Industries Textiles du Bénin (SITEX) pour l'exercice 2012 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 août 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irenée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce
des Petites et Moyennes Entreprises,



Jonas GBIAN



Madina SEPHOU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; CSM 2 ; MEF 4 ; MICPME 4 ; MCAEPPDDS-4 AUTRES MINISTERES 28 ; SGG 4 ; DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 ; BN-DAN-DLC 3 ; GCONG-DCCT-INSAE 3 ; BCP-CSM 3 ; UAC-UNIPAR-ENAM 3 ; FADESP-FDSP 2 ; SITEX 1 ; J01


